



PROGRAMME

**COLLOQUE**

# Transformations des relations familiales et impacts sur les évolutions du droit

**MARDI 8 OCTOBRE 2024**

**DE 9H00 À 17H00**

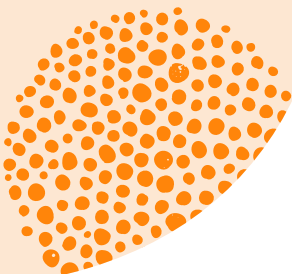
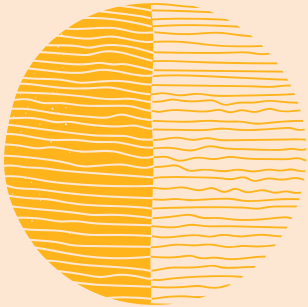
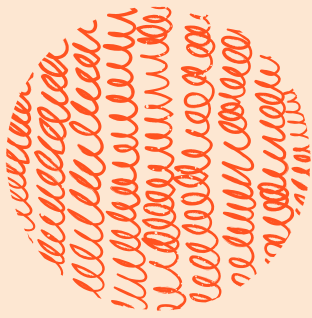
Amphithéâtre

Conseil supérieur du notariat

60, boulevard de la Tour Maubourg

75007 Paris





## Présentation de la journée

L'institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ) organise le 8 octobre 2024 à Paris une journée de réflexions sur les transformations des relations familiales et conjugales et leurs impacts sur le droit.

À destination d'un public de juristes et de professionnelles et professionnels, cette journée vise à mieux identifier ces changements et les zones d'incertitudes qu'ils génèrent, afin de mieux anticiper les revendications ou attentes en matière de droit. Après une conférence d'ouverture, cette journée d'étude s'articulera autour de deux tables rondes.

## PROGRAMME

### • 9h00

Accueil café

### • 9h30

### Ouverture

**Valérie SAGANT**, Directrice de l'Institut des études et de la recherche sur le Droit et la Justice

**Jérôme FERHENBACH**, Directeur général du Conseil Supérieur du Notariat

• 9h45 - 10h15

### CONFÉRENCE D'OUVERTURE :

## LA PLACE DES SCIENCES SOCIALES DANS L'ÉVOLUTION DU DROIT DE LA FAMILLE

**Irène THERY**, Directrice d'études, École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS)

Quel rôle les sciences humaines et sociales peuvent-elles jouer dans les évolutions effectives ou attendues du droit de la famille ? Comment les connaissances issues des sciences humaines et sociales peuvent être mobilisées pour penser le droit et ses évolutions, à partir des collaborations avec les juristes et les institutions politiques ?

• 10h15-12h30

### TABLE RONDE N°1 :

## LA PLURALITÉ ET LA FLUIDITÉ DES RELATIONS FAMILIALES

La famille a longtemps été traitée comme une entité naturelle et universelle, strictement encadrée par un droit qui ignorait ou sanctionnait les organisations divergentes. Elle est devenue plurielle du fait de la diversification des formes familiales, de l'individualisation et de l'hétérogénéité des parcours conjugaux, de l'augmentation des séparations, ou encore de l'apparition de nouvelles formes de vie conjugale (couples non résidentiels ou non exclusifs) et des nouvelles règles de vie intime (montée du célibat). A cette pluralité s'ajoute une fluidité croissante dans les relations familiales, les individus traversant plusieurs formes d'organisation de leur vie privée, que ce soit dans leur vie conjugale ou dans leur vie de parentale, participant à l'augmentation considérable de la monoparentalité. L'évolution des normes de genre et la reconnaissance à la fois de l'homosexualité et de la transidentité enrichissent ce paysage.

**Animation** : **Matthieu FEBVRE-ISSALY**, Chargé du développement de l'analyse prospective à l'IERDJ

**Discutante** : **Viviane BEUZELIN**, Notaire, membre du Conseil scientifique de l'IERDJ

## • 10h15 – 10h30

### **Pluralité et fluidité : est-ce le bon prisme pour analyser les transformations de la famille ?**

**Jean-Hugues DECHAUX**, Professeur de sociologie, Université Lyon 2, Centre Max Weber

Les relations familiales sont sorties du cadre restreint du modèle traditionnel et il existe dorénavant différentes façons de « faire famille », parfois de façon massive (couples non mariés, familles monoparentales, familles recomposées, familles homoparentales...), parfois de façon plus confidentielle (couples non-cohabitants, transidentité) mais soulevant toutes une question commune : comment appréhender la famille, la décrire et, du point de vue des juristes, en faire un objet de politique publique.

## • 10h30 – 10h45

### **Retour sur un demi-siècle d'évolution démographique du couple en France**

**Arnaud REGNIER-LOILIER**, Directeur de recherche, Institut National d'Études Démographiques (INED)

Deux faits notables figurent parmi les principaux changements des dernières décennies : d'une part, les séparations et remises en couple sont devenues un événement banal des parcours individuels ; de l'autre, les formes conjugales et familiales se sont diversifiées. Il s'agit ici de proposer un panorama de quelques-unes des transformations démographiques du couple au cours des dernières décennies et des questions de définition qu'elles soulèvent : déclin du mariage et redéfinition de sa place dans les parcours de vie, essor du pacs depuis sa création en 1999, séparations et unions successives, porosité des frontières entre le couple et le hors couple

## • 10h45 – 11h00 Pause

## • 11h00 – 11h15

### **De la famille nucléaire à la famille réticulaire: nano-histoire de changements et continuités d'un modèle déconjugalisable**

**Pierre-Yves WAUTHIER**, Socio-anthropologue, Chercheur associé au Centre Interdisciplinaire de Recherches sur les Familles et les Sexualités, Université de Louvain, Centre Maurice Halbwachs (EHESS)

Faire famille, c'est à la fois reproduire des êtres biologiques et reproduire le social. Les manières de réaliser conjointement ces reproductions sont culturellement situées. Elles prennent sens et formes par rapport à leur contexte politique, religieux, économique, technologique qui rend des choses (im)pensables et (in)faisables. Quelles formes prennent les familles lorsque ces aspects de la société évoluent ensemble plus rapidement que le rythme spontané de la succession des générations ?

• 11h15 – 12h30 Échanges

• 12h30 – 14h00

**Pause déjeuner**

• 14h00 – 16h30

## **TABLE RONDE N°2 : QUELLES (IN)ÉGALITÉS DANS LES RELATIONS FAMILIALES ?**

Pluralité et fluidité peuvent être abordées à partir des questions d'inégalités sociales, économiques et genrées que ces évolutions prolongent ou développent. Ces inégalités peuvent être abordées du point de vue de l'accès à la parenté et à l'autorité parentale qui l'accompagne classiquement, en interrogeant l'a priori de la bi-parentalité (longtemps conçue comme nécessairement bisexuée) comme la notion de couple parental qui est supposé survivre au couple conjugal. Elles peuvent également être abordées du point de vue du genre et de ses conséquences matérielles et économiques au temps de l'éducation des enfants, qu'il s'agisse de l'investissement différencié dans l'éducation domestique et parentale ou des conséquences économiques et sociales de la séparation des parents. Mais les inégalités de genre et leurs conséquences matérielles et économiques concernent aussi les relations entre les membres du couple, l'inégal partage des activités domestiques ou parentales étant très différemment compensé selon le statut juridique du couple. La question de la régulation juridique apparaît donc comme fondamentale pour admettre ces évolutions mais aussi pour les corriger : quelles réponses juridiques proposer pour articuler liberté et (in)égalités ?

**Animation : Marie ROMERO**, Responsable d'études et de recherches à l'IERDJ

**Discutante : Isabelle SAYN**, Directrice de recherche, CNRS, Directrice adjointe scientifique de l'IERDJ

• 14h00 – 14h15

### Des inégalités liées au genre dans le couple, approche sociologique

**Emmanuelle SANTELLI**, Directrice de recherche CNRS, Centre Max Weber

L'évolution des manières de faire couple ne conduit pas nécessairement à l'égalité : l'hypergamie (supériorité du statut social de l'homme au sein du couple), initiale ou acquise manifeste une inégalité de genre (qui s'exprime dans l'assignation à des rôles sexués) et renforce l'inégalité économique pendant et après la séparation. Faut-il en attendre un rapport différent des femmes au couple ? Question que nous soulèverons à partir des résultats d'une enquête sur les séparations conjugales.

• 14h15 – 14h30

### Des inégalités liées au genre dans le couple, approche économique

**Carole BONNET**, Directrice de recherche, Institut des Etudes Démographiques (INED)

Les différences dans les protections matrimoniales, fiscales et de protection sociale de la famille et de ses membres perdurent, que ce soit au temps de la vie commune ou au moment de la séparation ou du décès. Quels modèles d'adaptation ou de transformation du régime patrimonial des relations de couple peut-on envisager ? Faut-il ouvrir les régimes existants aux couples non mariés ?

• 14h30 – 14h45

### Des inégalités dans la parentalité ? Approche juridique

**Jehanne SOSSON**, Professeure de droit, Université catholique de Louvain, Centre de droits de la personne, de la famille et de son patrimoine

Face à la pluralité des modèles familiaux et la fluidité des relations, les modalités de prise en charge des enfants doivent s'adapter, que ce soit avant ou après la séparation. Quels modèles d'adaptation ou de transformation du droit de la filiation pourraient en découler ?

• 14h45 – 15h00 Pause

## • 15h00 – 15h15

### Des inégalités liées au genre, à l'orientation sexuelle ou aux caractéristiques sexuées

**Benjamin MORON-PUECH**, Professeur de droit privé, Université Lyon 2, Centre de Recherches Critiques sur le Droit, Chercheur associé au laboratoire de sociologie juridique, Université Paris-Panthéon Assas ; **Julien BOISSON**, Maître de conférences, Université Paris Nanterre, Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique (CEDCACE), Chercheur associé au LAB-LEX

Les évolutions récentes n'ont pas permis d'effacer les inégalités liées aux minorités sexuées, sexuelles et genrées, à la fois dans la relation conjugale et dans la relation parentale, dans l'ordre juridique étatique. Faut-il envisager de nouvelles transformations du code civil ou d'autres dispositions du droit français

## • 15h15 – 16h30 Échanges

## • 16h30 – 17h00

### ALLOCUTION DE CLÔTURE

**Nathalie AUROY**, Conseillère Doyenne à la 1<sup>ère</sup> ch. Civile, section 2 (famille), de la Cour de cassation

Parallèlement à la loi et en interaction avec elle, les décisions de la Cour de cassation participent aux évolutions législatives acquises ou attendues. Quelles sont les réflexions menées au sein de cette institution et les décisions rendues qui participent à ces évolutions ?



## **À PROPOS DE L'INSTITUT DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE SUR LE DROIT ET LA JUSTICE (IERDJ) :**

L'IERDJ a pour objet la promotion d'une réflexion originale et prospective, le développement de la recherche et son soutien, ainsi que la mobilisation et la diffusion des connaissances sur les normes, la régulation juridique, les missions et le fonctionnement de la justice, dans tous les champs disciplinaires pertinents. Son action s'adresse à l'ensemble des professionnels concernés, aux acteurs de la recherche et de la formation, comme à un plus large public, sur le plan national, européen et international.